

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2018 DE LA COMMISSION en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe

Nom du fournisseur ou marque commerciale. FRIGELUX

Adresse du fournisseur: Service client Frigelux, 143 BOULEVARD PIERRE LEFAUCHEUX, 72230 AR-NAGE, FR

Référence du modèle: D48

Usage: Exposition et vente

Type d'appareil de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe;

Refroidisseurs de boissons

Code de famille d'armoire, selon les normes harmonisées ou d'autres méthodes fiables, précises et reproductibles conformément à l'annexe IV.

BCST

Paramètres spécifiques du produit

1. Appareils de réfrigération de boissons:

Volume brut (dm ³ ou L)	Conditions ambiantes pour lesquelles l'appareil convient (selon le tableau 6)	
	Température la plus chaude (°C)	Humidité relative (%)
41	25	60

Paramètres généraux du produit:

Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	298,00	Température(s) recommandée(s) pour un stockage optimal des denrées alimentaires (°C) (Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions de température prévues à l'annexe IV, tableau 4, 5 ou 6, selon le cas).	5
IEE	35,0	Classe d'efficacité énergétique	C

Paramètres de la source lumineuse:

Type de source lumineuse	-
Classe d'efficacité énergétique	-

Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur: 12 mois

Informations supplémentaires: Tous les appareils de réfrigération FRIGELUX bénéficient d'une garantie pièces de 1 an.

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 3, du règlement (UE) 2019/2024 de la Commission:

<https://frigelux.fr/>